

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
28/01/2025

Table des délibérations examinées en séance

EHPAD.....	2
COMPTABILITE.....	
I- LES TARIFS HEBERGEMENTS DE L'EHPAD GERARD GIRAUT APPLICABLE AU 1 ^{ER} JANVIER 2025.....	2
CCAS.....	2
COMPTABILITE.....	
I- VOTE DES TARIFS DES ACCOMPAGNANTS AU REPAS 2025 DES AÎNÉS	2
II- SUBVENTION À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VIENNE.....	2
III- SUBVENTION À L'ASSOCIATION CIF-SP.....	3
ACTION SOCIALE (NON SOUMIS À DÉLIBÉRATION).....	3

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit Janvier, à vingt heures quinze, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de JAUNAY-MARIGNY, sous la Présidence de Madame Karine DANGREAUX-HENIN, Vice- Présidente.

Étaient présents :

Mme BERNARD - Mme BERNIER - Mme BRIDAY - Mme CASTILLEJO - Mme DANGREAUX HENIN
 - Mme PAGEAUT – M. VERRECCHIA

Absents- Excusés-Pouvoirs :

Mme ARCHAMBAULT- Mme BOUHET - Mme CAGNARD - Mme COLLEC - Mme PERRINNE
 HAPPE – M. JOUBERT - M. SEGUY - Mme LA SOUDIERE - Mme PINSON

Monsieur JOUBERT donne pouvoir à Madame DANGREAUX-HENIN

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Monique.

EHPAD Gérard Girault

Comptabilité

I- LES TARIFS HEBERGEMENTS DE L'EHPAD GERARD GIRAULT AU 1^{ER} JANVIER 2025

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer et à voter les tarifs « hébergement » applicables à compter du vote et pour l'année 2025.

- HERBERGEMENT TEMPORAIRE : Augmentation de 5.48 %

Adopté à l'unanimité

- HEBERGEMENT DEFINITIF : Augmentation de 5.48% **3 voix pour**
Augmentation de 4% **4 voix pour**

CCAS

Comptabilité

I- VOTE DES TARIFS DES ACCOMPAGNANTS AU REPAS 2025 DES AÎNÉS :

Il convient et avant le vote du prochain budget du CCAS de proposer aux Membres du Conseil d'Administration de voter les tarifs du repas 2025 concernant les accompagnants. Ce dernier avait été maintenu à 32 € malgré la hausse du tarif traiteur fixant le prix par personne à 35 €.

Il est donc proposé aux Membres du conseil d'Administration de fixer le tarif 2025 à 35 €.

Adopté à l'unanimité

II- SUBVENTION À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VIENNE :

Comme chaque année, il est proposé aux membres du conseil d'Administration le versement d'une subvention à la banque alimentaire de la Vienne.

Cette subvention est calculée sur la base de 0.10 cts d'euros par habitant. 800 € ont été versés au titre de l'année 2024.

Il est demandé aux membres de statuer sur le versement de cette subvention au titre de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

III- SUBVENTION À L'ASSOCIATION CIF-SP :

Dans le cadre du partenariat avec l'association CIFCSP pour la mise en place du transport solidaire, il convient de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant de 30 €.

Il est proposé aux Membres du conseil d'Administration de renouveler l'adhésion à cette association et de s'acquitter de la cotisation demandée au titre de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

ACTION SOCIALE (NON SOUMIS À DÉLIBÉRATION)

I- PROGRAMME ET PRÉSENTATIONS DES MANIFESTATIONS 2025 DU CCAS.

Il est présenté aux Membres du Conseil d'Administration, le programme des animations organisées par le CCAS au titre de l'année 2025.

II- CANDIDATURE DES MEMBRES NOMMÉS EN TANT QUE RÉFÉRENTS DES MANIFESTATIONS

Chaque manifestation proposée au point précédent sera suivie par un membre élu référent. Afin de renforcer la cohérence du Conseil et de travailler conjointement à l'élaboration de ces projets, il est proposé aux Membres nommés non élus de s'inscrire en binôme avec le membre élu référent de l'activité choisie.

III- PRÉSENTATION DE LA GAZETTE DES ÂÎNÉS DE JANVIER 2025

Il est présenté aux Membres du Conseil d'Administration l'exemplaire N°6 de la gazette des aînés.

IV- CONSTITUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente se réunit pour l'étude des aides financières demandées au CCAS. Or, certains membres de cette commission sont peu présents. Leur absence répétée entrave la tenue de ces dernières et ne respecte la parité instituée lors de cette commission entre membres élus et membres nommés.

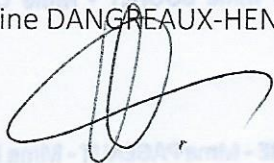
Il est proposé aux Membres du conseil d'Administration, la désignation par vote d'un nouveau membre nommé au sein de la commission permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h10.

A Jaunay-Marigny, le 3 février 2025.

Le Président de séance

Karine DANGREAUX-HENIN



Le Secrétaire de séance

Monique BERNARD

